



Activité UFR
N° 17
Mai - Juin 2013

SOMMAIRE

Vie syndicale et des sections
p2 : Comptes rendus d'assemblées générales

Economie et Société
p4 - Lettre ouverte au mouvement mutualiste
p.5 - Le vol du temps

Europe - International
p7 - La mobilisation des peuples en Europe

Histoire
p8 - 1910 : Première loi sur les retraites ouvrières et paysannes

Loisirs - Lecture
p9 - Où sont les femmes dirigeantes ?

p9 - Un bébé au-delà de 40 ans

Sport
p10 - Le parapente

Vacances - Loisirs
p11 - Village Vacances
Le Garoustel Saint Gérons - Cantal

Publicité

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris
Case 433
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20
Fax : 01.55.82.86.53
e mail : ufr@ftm-cgt.fr
site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication :
P. Martinez
Rédaction : N. Boulanger
Maquette : G. Coulibaly

Bimestriel - prix : 1 Euro
Abonnement annuel : 6 Euros
Imprimé par nos soins

Commission paritaire
1113 S 06644

ISSN 1251 9308

MOBILISONS ENCORE ET ENCORE ...



Marc BASTIDE, membre du Bureau National

Dans le cadre de la proposition de la conférence sociale en juin, le MEDEF met en place une nouvelle bataille idéologique au nom de la crise.

La seule alternative, c'est le sacrifice. Plus de compétitivité

pour les salariés, comme si l'accord sur l'ANI ne suffisait pas, haro sur le SMIC, les méfaits de jours fériés sur la croissance, plus d'annualisation, défendre le travail du dimanche et sur les retraites nous mettre au même niveau que les pays européens, c'est-à-dire allongement de la durée de cotisation et retarder l'âge légal de départ à la retraite et désindexer les pensions par rapport au coût de la vie.

Face à ce réquisitoire du MEDEF contre les salariés et les retraités, nous devons mobiliser, faire connaître nos propositions, débattre, argumenter face à la pensée unique. Souvent de connivence entre le gouvernement et le MEDEF voire d'autres organisations syndicales.

En ce qui concerne les retraités de la Métallurgie, n'hésitons pas à participer, à susciter des rencontres entre actifs et retraités, pour s'aider et s'entraider, à développer nos arguments et les porter en terme revendicatif.

Développer cette démarche, c'est se donner les moyens d'un bouillonnement revendicatif pour construire la mobilisation et l'action revendicative.

Pour cela, partons de données concrètes, grâce au progrès de l'hygiène, des sciences, des techniques, de la médecine, grâce aux avancées sociales acquises par les luttes collectives ; l'espérance de vie a augmenté en France et dans le monde. En France, il est possible de vivre 20 ans, voire 30 ans en retraite.

A partir de ce constat, deux conceptions du vieillissement s'affrontent en France, en Europe et dans le monde.

Pour la CGT, après de longues années de travail, nous avons droit à une retraite méritée, libre et décente. Pour le patronat et le capital, il faudrait travailler jusqu'à l'épuisement et la mort. Donc deux conceptions de société s'opposent.

Pour la CGT, une société répondant aux besoins de tous, une société de tous les âges où la solidarité s'impose comme logique pour tous.

Pour le MEDEF et le capital, une société où une minorité s'enrichit, au détriment du plus grand nombre, une

société où tout le monde est mis en concurrence de la naissance jusqu'à la mort.

D'autre part, en termes de fiscalité, l'ancien gouvernement ne s'est pas trompé en accentuant des prélèvements supplémentaires aux retraités. En 2009, c'était la suppression de la demi-part pour le calcul du revenu des personnes vivant seules et n'ayant pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans, jusqu'à sa majorité.

Ensuite, la loi des finances pour 2012 a instauré le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour l'imposition 2011 et 2012, ce qui a conduit mécaniquement des contribuables non-imposables jusque-là, à devenir imposables et parmi eux, de nombreux retraités. Ce changement induisant des pertes d'exonérations, d'abattements en matière de fiscalité locale, une augmentation de cotisation type CSG et une réduction des prestations sociales. De très nombreux retraités s'acquittent depuis le 1^{er} avril 2013 de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0.3%. Malheureusement la majorité actuelle, qui avait condamné lorsqu'elle était dans l'opposition la suppression de la demi-part et le gel du barème de l'impôt sur le revenu n'a pas annulé ces mesures.

La CGT propose une véritable réforme de la fiscalité, avec une réduction de la TVA, une majoration de l'impôt sur les hauts revenus et la création de nouvelles tranches.

Enfin, contrairement aux économistes libéraux et au MEDEF qui veulent réduire la fiscalité, il faut au contraire augmenter les recettes fiscales afin de doter le pays de moyens nécessaires pour un développement de la santé, des transports publics, de l'éducation, des routes, de la recherche, de l'industrie et des services publics.

A partir de cet éclairage, développons nos exigences revendicatives en termes de droit à la retraite à 60 ans, de Sécurité Sociale solidaire, d'un système fiscal plus juste, c'est-à-dire utiliser le 4 pages confédéral retraités sans modération.

Pour mobiliser encore et encore les retraités d'aujourd'hui et ceux de demain. Pour vivre dignement en retraite !

VIE SYNDICALE ET DES SECTIONS

Comptes rendus de quelques Assemblées Générales du début d'année 2013. Nous invitons chaleureusement les sections à faire remonter les comptes rendus de leurs réunions ou assemblées par courriel, au secrétariat de l'UFR à ufr@ftm-cgt.fr et ou à Gérard Esson à gerard.esson@orange.fr ou par courrier, afin que nous puissions en diffuser davantage.

RENAULT LE MANS (72) - 2 FÉVRIER

120 participants dont plus de 100 ont participé aux débats. C'est avec un grand plaisir que je suis retourné pour la deuxième année consécutive à l'Assemblée Générale de la section des retraités du syndicat CGT Renault Le Mans. Un grand plaisir, parce que l'organisation de la qualité de vie du syndicat, avec sa section est un très bon exemple de ce que nous pourrions généraliser comme fonctionnement dans les entreprises où nous avons des bases organisées. En effet, avec un syndicat des actifs comprenant 424 syndiqués, nous avons une section qui compte 384 syndiqués. La question de la continuité syndicale n'en est pas une dans la vie de l'organisation du syndicat Renault Le Mans, car systématique l'année précédente de celle où un(e) syndiqué(e) doit partir à la retraite, celui-ci ou celle-ci est systématiquement informé(e) qu'il est ou qu'elle est basculé(e) dans la section des retraités. La cotisation quant à elle continue à être prélevée automatiquement par le syndicat, et elle est reversée par celui-ci sur le compte de la section des retraités. Tout cela est facilité par le fait que la section des re-

traités à sa place dans les locaux du syndicat des actifs, qu'elle y tient ses réunions de la Commission Exécutive et l'organisation de son activité syndicale à la fois vers l'entreprise, mais aussi et surtout dans la ville du Mans et les communes alentours (plus de 40 mille tracts de distribués par an) ainsi que ses activités culturelles et de loisirs.

Cette assemblée s'est tenue en présence du secrétaire de l'USR et de l'USTM de la Sarthe et de camarades du syndicat des actifs, notamment Alain Garnier et Fabien Gache, qui ont amené des explications sur la situation de l'emploi dans la région du Mans et particulièrement chez Renault.

Des débats ont fait suite au très bon rapport du futur secrétaire de la section qui doit lors d'un congrès ou d'une assemblée dans un avenir proche, remplacer Raymond Hubert l'actuel secrétaire de la section des retraités.

Pour conclure, comme la section sait recevoir, l'assemblée s'est terminée autour de quelques verres de la fraternité et d'un repas festif.

LE CREUSOT (71) - 7 FÉVRIER

40 participants à cette assemblée de la section des retraités du Creusot sur Loire, où il n'était pas prévu que j'y participe car ce même jour j'avais la réunion du CEF, mais Bernard Lamirand qui devait y participer ayant été touché par la grippe, il a fallu le remplacer au dernier moment. Ce fut pourtant une bonne journée, et ma première participation à cette assemblée m'a permis d'apprendre beaucoup sur la vie de cette section, qui compte en ses rangs, des syndiqués qui ne sont pas tous de la Métallurgie, puisque nous y retrouvons des camarades des Fédérations du Commerce et des Services Publics tels que les Impôts. Cette section qui compte 98 adhérents est une section en difficulté sur le point de vue de ses cadres dirigeants car comme c'est une section d'entreprise qui a fermé, la moyenne d'âge monte, monte, et le renouvellement des syndiqués se

fait très difficilement. L'assemblée s'est tenue avec un très bon rapport d'introduction de Michel Basset, qui a amené un débat de fond à la fois sur l'avenir de la section, sur celui de sa dénomination, mais aussi sur après les élections présidentielles et législatives, la situation actuelle avec le MEDEF qui joue son rôle et le gouvernement qui répond à ses vœux et souhaits. Toute la panoplie de nos besoins et revendications ont été abordés dans les débats, y compris celui des voyages et loisirs, des retraites complémentaires, du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la syndicalisation pour répondre à l'offensive antisociale du MEDEF.

Débutée à 14h30, l'assemblée s'est terminée vers 17h autour d'un pot où nous avons pu trinquer avec le plus âgé de la section qui a toujours bon pied bon œil malgré ses 96 ans.

SECTIONS AIRBUS NAVALE, MAN DIESEL SAINT-NAZAIRE (44) - 7 FÉVRIER

Une centaine de personnes ont participé à la traditionnelle assemblée festive de remise des FNI des sections de retraités des Métaux de Saint-Nazaire. C'était l'occasion de faire le point en ce début d'année sur la situation économique sociale et politique. C'est Loïc Vallée, secrétaire des sections des Métaux qui intervint sur ces questions.

Extraits : Ce début d'année se caractérise par une période de vœux. Des vœux collectifs dans notre engagement syndical, pour changer une situation économique et sociale que certains nous présentent comme inéluctable, encourageant au mieux à la patience, au pire à la résignation.

Les mêmes qui nous avaient promis le changement, nous prédisent aujourd'hui une année difficile. Nous, nous réclamons, une réelle prise en compte de nos revendications, sur les questions de pouvoir d'achat, pour une véritable loi sur l'aide à l'autonomie et l'accès aux soins pour tous.

Les retraités imposables vont devoir acquitter une contribution supplémentaire de 0.3% en 2013. Cette contribution servira à financer la perte d'autonomie. La CGT considère que la prise en charge de celle-ci nécessite un financement basé sur la solidarité pour tous et prise en charge par la Sécurité Sociale. Des milliers de retraités vont se retrouver dans la tranche d'imposition

VIE SYNDICALE ET DES SECTIONS

supérieure, avec une augmentation des impôts ou être pour la première fois imposables. Et éventuellement, la perte d'avantages sociaux : allocation de logement, gratuité de la redevance audiovisuelle, exonération de la taxe d'habitation, la tentation de supprimer l'abattement de 10% pour les retraités et l'augmentation de la CSG pour l'aligner sur le niveau des actifs, etc. Il est inadmissible que l'on présente les retraités comme des privilégiés, d'opposer les actifs aux retraités et d'une façon générale les générations entre-elles. Suit un paragraphe sur les négociations

en cours sur les retraites complémentaires ARRCO-AGIRC et les ambitions patronales de mettre à mal ces organismes dont les droits acquis tant par les actifs que les retraités. La CGT propose des solutions autres que celles envisagées et appelle à la mobilisation des salariés et retraités permettant de garantir et d'obtenir des améliorations plus conformes à leurs intérêts. Il faut en finir avec la dictature de la finance. Il faut redéfinir le partage des richesses. De manière festive, l'assemblée s'est terminée autour d'une galette et en musique.

SNECMA CORBEIL (91) - 8 FÉVRIER

Robert Fourmental, secrétaire de notre section, appelle les 70 participants à notre assemblée générale à rejoindre leur place et présente les invités. Une minute de silence est effectuée à la mémoire de nos camarades disparus, Patrick Le Meneec et Daniel Tanvez et aux neuf femmes et hommes, adhérents CGT et du PCF, massacrés le 8 février 1962, par la police, sur ordres de Papon, au métro Charonne. Courte intervention ensuite, pour cibler quelques idées, car le début de cette année est un cumul de difficultés ou situations graves : la taxe de 0,3% infligée aux retraités imposables pour le financement de la perte d'autonomie, l'accord sécurisation-emploi, les entreprises qui ferment ou délocalisent (Renault, PSA, Goodyear...), la guerre au Mali, l'importance que la CGT fasse reculer la résignation, que l'UCR CGT a réalisé un tract de 4 pages sur le pouvoir d'achat, la perspective d'une journée nationale d'actions en mars, que le CCN de la CGT a décidé la tenue d'une journée nationale interprofessionnelle le 5 mars 2013.

L'introduction a précédé le visionnage d'une conférence de Michel Etiévent, auteur d'ouvrages sur Ambroise Croizat : sa vie, le programme du Conseil National de la Résistance, les réalisations sociales en œuvre à partir de 1945. Le débat s'est ensuite porté sur les avancées sociales de ce programme, sur le rapport de forces qui a permis ces avancées (5 millions d'adhérents CGT), la nécessité d'être plus forts aujourd'hui : renforcer la CGT, mettre en mouvement les retraités avec les salariés. Les attaques depuis plusieurs années du patronat et de la droite mettent en péril ce qu'Ambroise Croizat appelait les « Conquis ».

Le débat s'est engagé sur le pouvoir d'achat, les retraites complémentaires, l'emploi notamment des jeunes pour remplacer les départs en retraite, l'argent public détourné au profit des fonds de pension, la place des retraités dans la CGT, leur capacité à agir avec les actifs, la continuité syndicale ; que le retraité CGT représente UNE VOIX comme cela se fait pour les actifs. Une motion sera rédigée dans ce sens.

La situation de la Snecma intéresse les retraités. Malgré des embauches supérieures aux départs, les effectifs ne sont pas au niveau des années précédentes. Le secrétaire général du syndicat Snecma Corbeil a expliqué que la production est entourée d'incertitudes. Une grande partie pourrait être externalisée à l'étranger. Jean Perrot, membre de l'Association de l'Histoire Sociale CGT de la Snecma, rappelle l'importance de la mémoire des peuples et le but de l'Association de recueillir et publier l'histoire sociale des hommes.

Jean-Claude Lambert, trésorier, a donné lecture des comptes et a reçu quitus après quelques explications, dont la nouvelle réglementation sur les cotisations syndicales vont ouvrir droit à un crédit d'impôt pour les non-imposables et à une réduction d'impôt pour les imposables de 66%. Après proposition de Robert Fourmental, le Bureau sortant est reconduit, avec deux modifications : Bernard Monsallier ne souhaite pas être reconduit, Michel Legac intègre le Bureau.

A la fin de l'assemblée, il ne restait plus qu'à trinquer et passer à table pour finir chaleureusement cette journée.

CENTRES JEAN-PIERRE TIMBAUD ET SUZANNE MASSON (93) - 22 FÉVRIER

36 participants à cette assemblée, dans laquelle de nombreux camarades du Conseil National se trouvaient. C'est Pierre Davidoff qui en effectuait l'introduction, avec une intervention portant sur toute la situation économique dans le pays, en Europe et au niveau international, avec la guerre au Mali, qui suit les interventions de la France en Lybie, en Afghanistan, pour les intérêts économiques des multinationales implantées dans ces pays, et évidemment la situation des centres Suzanne Masson, et Jean-Pierre Timbaud. Les syndicats des actifs étaient présents à l'assemblée et l'accueil des participants a été effectué par la Directrice. Le rapport a permis un bon débat sur la situation des retraités et force a été de constater que nous n'étions pas assez nombreux à être organisés pour pouvoir mieux créer le rapport de forces. La situation économique de la France a

été abordée sur le fait que le parti au pouvoir n'avait pas la même attitude dans l'opposition que quand il est au pouvoir. Enfin, la situation des centres a été abordée tant par rapport au rôle de l'ARS et de la responsabilité des pouvoirs publics, que dans le cadre de leur gestion, avec pour certains représentants des salariés voir des critiques à la fois sur la gouvernance du secrétariat du Conseil d'Administration, la mise en place d'une nouvelle équipe et la consultation des organisations représentatives des personnels. Et en même temps, des avis divergents ont été soulevés sur le rôle de la Fédération de la Métallurgie dans la gouvernance.

Débutée à 9h30, l'assemblée s'est terminée à 12h30, avec comme dans beaucoup d'assemblées, le verre de la fraternité suivi d'un moment de convivialité autour d'un bon repas.

Solidarité ou business ? Lettre ouverte au mouvement mutualiste

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 entre les trois confédérations patronales et trois confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC), va consacrer, en matière de couverture du risque maladie, le rôle accru des assurances maladie complémentaires, car selon cet accord, tout salarié bénéficiera, à compter de 2016, d'une assurance maladie complémentaire d'entreprise, financée pour moitié par l'employeur.

Cette nouvelle « avancée » n'est que la conséquence de la politique amorcée il y a longtemps, amplifiée depuis 2004, visant à désengager la Sécurité Sociale du financement des soins courants, ainsi relégués aux bons soins des mutuelles, des instituts de prévoyance et des assureurs. Or, la Sécurité Sociale est plus égalitaire, plus solidaire, avec des frais de gestion trois à quatre fois moindres que les assurances complémentaires. La Sécurité Sociale est socialement juste en ce sens où chacun, par ses cotisations et impôts, y contribue en proportion de ses moyens, et reçoit en fonction de ses besoins.

Les autres modalités, privées, de financement, y compris mutualistes, sont moins justes, voire injustes : les ménages modestes paient plus, en proportion de leurs revenus, pour avoir moins, et les plus aisés paient moins pour avoir plus. Le pire est de faire financer les soins par les malades eux-mêmes, avec les franchises par exemple, conception renouvelée de feu le « ticket modérateur d'ordre public » que le mouvement mutualiste avait magnifiquement mis en échec en 1980.

Le recul de la sécurité Sociale est, a contrario, lourd de menaces pour l'égalité aux soins. Il s'accompagne de surcroît d'un débat public caractérisé par la confusion, d'ailleurs entretenue par les protagonistes mêmes de cette histoire. Ainsi, la Sécurité Sociale se comporte de plus en plus en assurance traditionnelle tandis que les assureurs avancent sur le label attrayant de mutuelles, quant aux mutuelles, faisant face à la concurrence des assureurs à but lucratif, elles sont de plus en plus obligées d'abandonner leur philosophie originelle pour adopter les pratiques des assureurs. Enfin, des gouvernements, de droite comme de gauche, au nom de la

« défense de la Sécu », favorisent ou se résignent à la marchandisation du « petit risque ». Les soins courants ne sont plus remboursés qu'à 55% par la Sécu, et c'est bien pire pour l'optique, les soins dentaires, ou l'audioprothèse... Hélas, tous ces acteurs semblent avoir des intérêts différents mais convergents à ce rétrécissement programmé de la solidarité. Avec ce constat, deux scénarios sont envisageables.

Le premier consiste à continuer à dévaler la plus grande pente, celle de la privatisation rampante du « petit » risque. Un ensemble de forces puissantes y contribue. Les gouvernements, pris dans la tenaille de l'austérité, répugnent à augmenter les « prélèvements obligatoires » et les dépenses publiques ; dès lors, il faudrait consentir à une privatisation croissante des dépenses de santé, dont le rythme d'augmentation est tendanciellement plus rapide qu'une croissance économique atone.

Cette privatisation assurée par les complémentaires est d'autant plus inégalitaire que les personnes hors entreprises n'ont pas accès aux contrats collectifs subventionnés par l'Etat par l'intermédiaire de déductions fiscales et sociales. Certains syndicats de médecins libéraux jouant la politique du pire réclament la prise en charge des dépassements d'honoraires, en forte augmentation, par les assurances maladie complémentaires, même s'ils refusent, dans le même temps, les réseaux de soins qu'elles veulent mettre en place ! Les assureurs et les instituts de prévoyance (IP) ont, quant à eux, un intérêt évident à l'élargissement de leurs parts de marché.

Mais les mutuelles ? Celles-ci sont désormais confrontées aux conséquences d'une erreur historique de la Mutualité Française, faite au début des années 1990. En effet, celle-ci a cru qu'en entrant dans le cadre des Directives Assurance impulsées par l'Union Européenne, les mutuelles pourraient tailler des croupières aux assureurs et aux instituts de prévoyance en matière de dépendance et de décès, tout en maintenant leur quasi-monopole d'assurances maladie complémentaires. En fait, cette option s'est révélée catastrophique. Peinant à entrer sur les marchés traditionnels des assureurs et des instituts de prévoyance, sans même avoir la capacité juridique de constituer des mutuelles

européennes, elles sont désormais confrontées à la concurrence de plus en plus intense des seconds sur le marché de la complémentaire santé, ainsi que le montre bien l'accord « ANI » : ce sont les instituts comme Malakoff Médéric ou AG2R/La Mondiale, « réassurés » par AXA qui vont être les grands gagnants.

Surtout que, les directives assurance européennes impliquent des contraintes fortes en matière de ratios de solvabilité et d'affectation des ressources. Conséquence : il se dessine un système de protection sociale maladie du même type que celui des retraites, où les retraites de base gérées par la Sécurité Sociale ne bougent plus tandis que se développent pour certaines catégories sociales les institutions de retraites complémentaires (avec en prime des « sur-complémentaires » pour les plus aisés). Les cotisations aux mutuelles ne



cesseront d'augmenter pour le plus grand mécontentement d'adhérents assimilés de plus en plus à des « clients », lesquels finiront néanmoins par en avoir assez de payer deux fois, une fois pour la solidarité qu'est la Sécurité sociale et une deuxième fois pour leurs soins courants personnels. Pour le dire vite, ce choix menace de faire perdre aux mutuelles leur position de complémentaires alliées à la Sécurité sociale.

Le deuxième scénario, que nous appelons de nos vœux, est inverse : il a pour objectif de restaurer le service public de la Sécurité Sociale, fondé sur un partenariat rénové entre l'Assurance maladie publique, assurant un haut niveau (80%) de prise en charge des soins courants, et un mouvement mutualiste se recentrant sur ses atouts et missions historiques. En effet, les mutuelles ont beaucoup apporté à l'histoire sociale du pays. Elles ont permis la promotion, en leur sein, de militants issus des catégories populaires ; elles ont été l'un des supports d'une véritable démocratie sociale ; elles ont été des lieux d'impulsion d'innovations dont certaines semblent être redécouvertes aujourd'hui, comme les centres de santé pluridisciplinaires. Le mouvement mutualiste a précédé la Sécurité Sociale. Après 1945, nolens volens, il en est devenu le défenseur tout en garantissant une certaine forme de pluralisme au service de toutes et tous.

L'accomplissement d'un tel scénario solidaire suppose de dissiper les confusions entretenues par la Mutualité Française elle-même. Celle-ci doit donc répondre à deux questions simples.

Première question : veut-elle rompre l'alliance contre nature avec les assureurs privés à but lucratif, au sein de l'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance-Maladie (UNOCAM) créée par la réforme de l'Assurance-maladie de 2004 ?

Seconde question : veut-elle sortir des Directives assurances européennes et ainsi renoncer à naviguer au grand large du marché assurantiel pour mieux redécouvrir les attraits des côtes de la tradition mutualiste ?

Si la réponse est oui à ces deux questions, alors le partenariat rénové que nous appelons de nos vœux en faveur du service public de la Sécurité Sociale redevient possible. Si la réponse est non, alors la Mutualité française va devoir assumer ouvertement sa contribution à la marchandisation inégalitaire de la santé. Dans ce cas, les assurés sociaux seraient en droit de formuler deux exigences à l'endroit de la représentation nationale : d'une part, que celle-ci supprime les aides financières de l'Etat ou à tout le moins les attribue sous condition de non-sélection des risques et de

graduation des tarifs en fonction des revenus, l'ensemble étant supervisé par une nouvelle autorité de régulation, remplaçant l'Autorité de contrôle prudentiel dont la vocation financière est trop large pour être pertinente dans le domaine de la santé ; d'autre part, qu'elle ouvre la possibilité pour la Sécurité sociale de proposer elle-même une complémentaire santé : la « Sécu-C » comme il existe la CMU-C.

Chers amis mutualistes, alors que le président Hollande a annoncé sa volonté de gé-

néraliser la complémentaire santé pour tous les citoyens, votre choix va être décisif : défendre le service public de la Sécurité sociale ou profiter de son recul pour gagner des parts de marché quitte à servir de cheval de Troie aux assureurs privés non mutualistes ou à vous transformer vous-même en assureurs. ■

André Grimaldi, professeur de médecine
et Frédéric Pierru, chercheur,
spécialiste du financement de la santé



Le vol du temps

La succession des crises financières a conduit à l'émergence d'une figure subjective qui occupe désormais tout l'espace public : celle de l'homme endetté. Le phénomène de la dette ne se réduit pas à ses manifestations économiques. Il constitue la clé de voûte des rapports sociaux en régime libéral, opérant une triple déposition : déposition d'un pouvoir politique déjà faible, concédé par la démocratie représentative ; déposition d'une part grandissante de la richesse que les luttes passées avaient arrachée à l'accumulation capitaliste ; déposition de l'avenir, c'est-à-dire du temps comme porteur de choix, de possibles.

La relation créancier-débiteur intensifie de manière transversale les mécanismes d'exploitation et de domination propres

au capitalisme. Car la dette ne fait aucune distinction entre travailleurs et chômeurs, consommateurs et producteurs, actifs et inactifs, retraités et allocataires du Revenu de Solidarité Active. Elle impose un même rapport de pouvoir à tous : même les personnes trop démunies pour avoir accès au crédit particulier participent au paiement des intérêts liés à la dette publique. La société entière est endettée, ce qui n'empêche pas, mais exacerbe, les inégalités — qu'il serait temps de qualifier de « différences de classe ».

La crise actuelle le dévoile sans ambiguïté, l'un des enjeux politiques majeurs du néolibéralisme est celui de la propriété : la relation créancier-débiteur exprime un rapport de forces entre propriétaires et non-propriétaires des titres du capital.



Des sommes énormes sont transférées des débiteurs (la majorité de la population) aux crédateurs (banques, fonds de pension, entreprises, etc...) : à travers le mécanisme d'accumulation des intérêts, la dette totale des pays en développement est passé de 70 milliards de dollars en 1970 à 3 545 milliards en 2009. Entre-temps, ceux-ci avaient remboursé l'équivalent de 110 fois ce qu'ils devaient initialement.

La dette secrète sa propre morale qui est, à la fois différente et complémentaire de celle du travail. Le couple effort-récompense de l'idéologie du travail se voit doublé par la morale de la promesse d'honorer sa dette et de la faute de l'avoir contractée. La campagne allemande contre les « parasites grecs » témoigne de la violence de la logique qu'instille l'économie de la dette. Les médias, les hommes politiques, les économistes semblent n'avoir qu'un message à transmettre à Athènes : « vous êtes fautifs », « vous êtes coupables ». En clair, les Grecs se dorment la pilule au soleil tandis que les protestants allemands triment pour le bien de l'Europe et de l'humanité, ce qui ne diverge pas de celle qui fait des chômeurs des assistés ou de l'Etat-providence « la mamma étatique ».

Le pouvoir de la dette se présente comme ne s'exerçant ni par la répression ni par l'idéologie. « Libre », le débiteur n'a d'autre choix que d'inscrire ses choix et actions, dans les cadres définis par le remboursement de la dette qu'il a contractée. Vous êtes libre dans la mesure où votre mode de vie permet de faire face à vos engagements. Le mécanisme vaut aussi bien pour les individus que pour les populations. L'emprise du créancier sur le débiteur rappelle la dernière du pouvoir : action qui maintient comme « sujet libre » celui sur qui elle s'exerce. Le pouvoir de la dette vous laisse libre, mais vous incite à agir dans l'unique objectif d'honorer vos dettes.

La relation créancier-débiteur ne concerne pas que la population actuelle. Tant que sa résorption ne passe pas par l'accroissement de la fiscalité sur les hauts revenus et les entreprises, les modalités de sa gestion engagent les générations à venir. En conduisant les gouvernés à honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir. Il peut ainsi prévoir, calculer, mesurer, établir des équiva-

lences entre les comportements actuels et les comportements à venir, bref, jeter un pont entre le présent et le futur. Le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations actuelles de pouvoir. La sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable trouve dans la dette l'une de ses principales explications.

Le rapport entre temps et dette, prêt d'argent et appropriation du temps par celui qui prête est connu depuis des siècles. Un manuscrit du XIII^e siècle synthétise ce point : « Les usuriers pêchent contre nature en voulant faire engendrer de l'argent par l'argent comme un cheval par un cheval ou un mulet par un mulet. De plus, les usuriers sont des voleurs car ils vendent le temps qui ne leur appartient pas, et vendre un bien étranger, malgré son possesseur, c'est du vol. En outre, comme ils ne vendent rien d'autre que l'attente de l'argent, c'est-à-dire le temps, ils vendent les jours et les nuits. Mais le jour, c'est le temps de la clarté, et la nuit, le temps du repos. Par conséquent, ils vendent la lumière et le repos. Il n'est donc pas juste qu'ils aient la lumière et le repos éternel ». Pour Karl Marx, l'importance historique du prêt usurier tient au fait que, contrairement à la richesse consommatrice, celui-ci représente un processus générateur assimilable à (et précurseur de) celui du capital, c'est-à-dire de l'argent qui génère de l'argent.

La finance veille à ce que les seuls choix et décisions possibles soient ceux de la tautologie de l'argent qui génère de l'argent, de la production pour la production. Alors que, dans les sociétés industrielles, subsistait encore un temps « ouvert » — sous la forme du progrès ou sous celle de la révolution —, aujourd'hui, l'avenir et ses possibles, écrasés sous les sommes faramineuses mobilisées par la finance et destinées à reproduire les rapports de pouvoir capitaliste, semblent bloqués ; car la dette neutralise le temps, le temps comme création de nouvelles possibilités, c'est-à-dire la matière première de tout changement politique, social ou esthétique. ■

Maurizio Lazzarato

La Fabrique de l'homme endetté. Editions Amsterdam 2011

Ces derniers mois les peuples sont restés mobilisés en Europe

Les Grecs mobilisés contre l'austérité

Le pays, au bord de la faillite interne, renoue avec la grève générale et les grandes manifestations pour dénoncer privatisations, coupes budgétaires et baisses de revenus. En Février, un manifestant avance derrière la banderole du « centre de recherche scientifique et social », il participe à la manifestation pour dire non à l'austérité et à l'augmentation du chômage, qui frappe 27 % de la population active en Grèce, et 61,7 % des jeunes. Son centre privé de moyens a failli être fermé. Il a été maintenu car trois voix manquaient lors du vote mais il sait que c'est la privatisation qui les attend.

Ce mot, était sur la bouche de dizaines de milliers de manifestants en grève générale qui scandaient : « Non aux privatisations », « Non au démantèlement de l'État grec », dans Athènes et différentes villes du pays. Les mobilisations visaient à « répondre aux politiques sans issue et anti-croissance qui ont paupérisé la société et enfoncent l'a Grèce dans la crise ». Alors que François Hollande est allé en Février apporter son soutien au gouvernement grec, la coalition au pouvoir est de plus en plus discréditée dans le pays qui a vécu une dévaluation interne et est en récession pour la cinquième année consécutive. La population est à bout de souffle et crie : « Stop, nous n'en pouvons plus », « Nous ne survivons qu'à grand peine ».

Si la question de la dette grecque n'est plus au cœur de l'actualité depuis les décisions européennes de la fin de l'année 2012, l'État grec n'en est pas moins au bord de la faillite interne : les impôts ne rentrant plus, les recettes de l'État chutent et des dépenses courantes pourraient ne plus être assurées, comme le versement des salaires des fonctionnaires. Selon la Fédération des banques grecques, 2 millions de Grecs ont des emprunts mais ne peuvent honorer les remboursements. Selon le ministère des Finances, 2,5 millions de Grecs, imposables, ne peuvent verser au fisc l'impôt dû. En janvier, la baisse des recettes de l'État s'élevait à 300 millions d'euros. Le gouvernement continue de respecter à la lettre les recommandations de la Troïka et accélère la casse du droit du travail, et le patronat exige de nouvelles baisses de salaires.

Au lendemain de la visite de François Hollande à Athènes, des milliers de manifestants sont descendus dans la rue dans le cadre d'une grève générale contre la poursuite de l'austérité dont les créanciers internationaux s'approprient à vérifier la mise en œuvre, les manifestations étaient au niveau de celle de la dernière journée de protestation sociale en novembre.

Revendications anti-austérité dans la paisible Slovaquie

Depuis plusieurs mois, les citoyens et les syndicalistes slovaques sont dans la rue pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement ultralibéral de Janez Jansa contesté, les manifestations s'enchaînent dans le pays depuis novembre. Le 23 janvier et le 8 février, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé à travers tout le pays pour dénoncer les coupes budgétaires et la politique d'austérité menée par le gouvernement. La résistance est très forte. Selon un sondage paru à la fin du mois de janvier, 80 % des personnes interrogées souhaitent aujourd'hui le départ du premier

ministre. Jamais, dans l'histoire de la République, la contestation n'avait pris une telle ampleur.

Selon les prévisions alarmistes du premier ministre, l'État slovaque serait au bord de la faillite, plombé par le déficit colossal du secteur bancaire et par un chômage en constante progression. Pourtant, aucun des principaux indicateurs économiques ne confirme cet alarmisme. La dette publique est maintenue à 44 % du produit intérieur brut (PIB), contre une moyenne de 87 % dans la zone euro, l'inflation annuelle est inférieure à 3 %. Seul le déficit budgétaire s'est envolé pour atteindre 6 % du PIB.

La Slovaquie a longtemps affiché de bons taux de croissance, profitant de son dynamisme industriel et de sa position géographique au carrefour de l'Italie et de l'Autriche, elle a aussi veillé, tout au long des années 1990, à n'introduire l'économie de marché que de façon progressive, protégeant des privatisations les grandes industries d'État, les infrastructures, les écoles et le système de santé. C'est cet héritage que les syndicats et la population slovaque tentent aujourd'hui de protéger contre la « thérapie de choc » libérale du gouvernement. Les deux millions de Slovaques sont très durement touchés par la crise. Le pays a enregistré une récession sensible en 2012 (-2,3%) et il devrait accuser un nouveau recul en 2013 de son PIB (-1,6%). Le taux de chômage est de 11,8%.

La résistance contre l'austérité des Espagnols

Des centaines de milliers d'Espagnols en Février ont défilé dans 80 villes contre l'austérité et le coup d'État des marchés. Une marée humaine où ont convergé vers le au congrès des députés interdit d'accès par des brigades antiémeute, étudiants, retraités, usagers du système de santé et personnel des hôpitaux en lutte, chômeurs, fonctionnaires, mineurs, pompiers, salariés d'Iberia en grève, assemblées de quartiers... ils étaient des centaines de milliers à défilé, fin Février dans le centre de Madrid et dans près de 80 autres villes. L'Espagne meurt de faim, les jeunes ne peuvent plus payer leurs droits d'inscription, leurs parents sont au chômage et survivent grâce à la pension de leurs aînés, les manifestants se sont réunis contre la dictature des marchés financiers et pour la démocratie. Austérité « basta ya », « réforme du marché du travail = terrorisme du patronat », « plus d'éducation, moins de corruption », pouvait-on lire dans les cortèges.

Austérité ciblée vers les quartiers déjà pauvres, à Londres

Pour la troisième fois depuis le début de la crise, l'économie britannique est entrée en récession au quatrième trimestre 2012. Alors que le FMI a exprimé ses doutes sur la politique d'austérité menée par le gouvernement de David Cameron, les effets de la rigueur se font sentir au quotidien. Aucun secteur n'est sanctuarisé, les cordons de la bourse se referment partout, y compris pour les hôpitaux ou les casernes de pompiers. Les quartiers défavorisés du Sud et de l'Est londoniens, très dépendants des services publics, sont les premiers touchés. ■

Jean-Claude PLEWINSKI
Membre du Conseil National

1910 Première loi sur les retraites ouvrières et paysannes

En ce début de 20^e siècle, les ouvriers (parmi lesquels beaucoup d'enfants) savent qu'ils ont peu de chance d'atteindre les 65 ans requis par la nouvelle loi sur les retraites car l'espérance de vie à l'époque est de 50 ans. Ce qui fera dire à Jules Guesde qu'il s'agit d'une loi pour les morts. Si celle-ci est combattue par la droite et le patronat, elle divise aussi le mouvement ouvrier sur des enjeux, notamment de financement, qui sont encore en débat actuellement.

Dans la France de 1870 à 1914, pour les hommes de 40 ans, quand la mort frappait 90 patrons, elle atteignait 130 employés et 160 ouvriers sur 10 mille Français de chaque catégorie.

A Paris, en 1911-1913, le taux de mortalité était de 11 pour 1000 dans les arrondissements bourgeois contre 16,5 pour 1000 dans les populaires. La mortalité tuberculeuse allait du simple au double. Entre 1844 et 1905, dans cette époque, le sort des vieillards est à la merci de leur famille, de la charité ou de l'aumône, et le patronat ou ses porte-paroles ne lâchent rien et rejettent tout financement des retraites, pour eux comme le disait Adolphe Tiers en 1850, il faut que les salariés épargnent pour leur retraite, placent leur argent dans des caisses qui leur rapporterait des intérêts, et déposer une somme annuelle à une caisse de retraite qui pourrait produire une rente viagère.

Les bourgeois de l'époque et le patronat s'opposent fermement à toute intervention de l'Etat, et en 1890, les chambres patronales dénoncent toute intervention de l'Etat dans les affaires ouvrières, considérant que la richesse produite profite à tous, et que le contrat passé avec l'ouvrier est d'ordre privé et n'intéresse en rien l'Etat. Pour le patronat, il ne faut pas placer les industries nationales en position d'infériorité à l'égard de la concurrence étrangère, c'est l'ordre moral de la société qui est en jeu. (Cela ne vous rappelle rien ?)

En 1910, la création des retraites par capitalisation est l'aboutissement de 30 ans de procédure parlementaire, elle est défendue par le Parti Radical et combattue par le patronat et la droite. Mais elle crée aussi bien des affrontements entre militants du mouvement ouvrier portant sur des principes qui sont encore de nos jours au premier rang de l'actualité sociale et politique. Les débats qui traversent la SFIO et la CGT portent sur les mesures sociales de la loi autant que sur la stratégie politique proprement dite. C'est ainsi que Georges Yvetot, secrétaire confédéral de la CGT s'écrie : « Au point de vu syndicaliste, un parlement ne peut rien donner de bon. La CGT est contre tout versement ouvrier, on devrait se désintéresser du projet parlementaire ».

Jean Jaurès estime au contraire que « chaque nouvelle loi conquise, rend sa force disponible pour des conquêtes nouvelles, tandis que Jules Guesde s'en prend au contenu de la loi sur l'âge requis pour toucher une pension « 65 ans c'est à peu près, en effet, la retraite pour les morts, au moins dans certaines industries, dont aucun ouvrier n'arrive à pareille vieillesse ». Mais il s'en prend aussi au vol que constituerait une cotisation ouvrière, ce qui aggraverait la misère, alors que les assurances et les privilégiés du capitalisme industriel et terrien ne financeraient rien.

La question du financement est donc déjà au cœur des querelles en 1910, les divergences et les affrontements dureront longtemps. La CGT appelle à boycotter la loi et les ouvriers à ne pas verser leur cotisation. L'âge de la retraite est abaissé à 60 ans en 1913 et le caractère obligatoire abrogé. Compromise par le déclenchement de la guerre et les difficultés d'application, la loi concernera 7,5 millions de travailleurs contre les 18 millions prévus, quand éclate la première guerre mondiale.

Les lois de 1928 et 1930, sont de nouvelles étapes combattues par la CGTU et le PC. Le système de capitalisation est ruiné par la crise financière de la France occupée. L'Etat de Vichy décide pour se financer de confisquer le capital des caisses de retraite et le remplace par le versement de pensions alimentées par des prélèvements obligatoires sur les salaires.

Il faudra attendre 1945 et la Sécurité Sociale pour que soit mis en place, outre les branches assurance maladie et allocations familiales, une véritable caisse nationale d'assurance vieillesse.

Cette réalisation majeure est issue du programme du Conseil National de la Résistance. L'ordonnance du 4 Octobre 1945 qui institue la Sécurité Sociale est dans le droit fil de ce programme. La mise en pratique en revient à Ambroise Croizat. La loi du 22 Mai 1946 l'étend à tous les Français de 65 ans. Elle conserve le système de répartition et la gestion est confiée aux assurés parmi lesquels la CGT est majoritaire, au grand dam des patrons qui n'auront de cesse de la faire modifier à leur profit.

Jusqu'en 2005, l'âge moyen de départ en retraite est de 58,5 ans pour les hommes et de 59,2 ans pour les femmes. Depuis les réformes Fillon de 2003 et 2010, la retraite pleine exige 62 et 67 ans, selon la durée d'activité.

Rappelons la déclaration de Denis Kesler (ex-N°2 du MEDEF) dans la revue Challenge en octobre 2007 : « Le modèle social Français est le pur produit du Conseil National de la Résistance et se traduit par la création de la Sécurité Sociale...La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! »

Aujourd'hui, toutes les réformes visent à individualiser les charges et les bénéfices de notre système de retraite. C'est bel et bien une façon de faire société, de faire République qui est en jeu.■

Bernard LAMIRAND
Membre du Conseil National



Où sont les femmes dirigeantes?

C'est sur ces mots qu'une participante a entamé ses propos lors du dernier colloque « Femmes dirigeantes et fédérations sportives » organisé au Comité national olympique et sportif français, quelques semaines après les Jeux Olympiques. Quelques paroles de la chanson de Patrick Juvet, peuvent résonner dans les têtes de celles et ceux qui regardent de plus près les compositions des Bureaux Fédéraux. « Elles portent un blouson noir...Elles fument le cigare...Font parfois un enfant...Par hasard ! Elles ne parlent plus d'amour...Elles portent les cheveux courts...Et préfèrent les motos aux oiseaux...Elles ont dans le regard...Quelque chose d'un robot...Qui étonne même les miroirs...». Faudrait-il une loi comme en politique pour instaurer la parité obligatoire ? Rappelons-le : les femmes n'ont le droit de vote que depuis 1944 et il aura fallu attendre la loi de 2000 pour que les femmes accèdent moins timidement à des responsabilités dans le milieu très masculin de la politique.

Les inégalités entre femmes et hommes dans le sport et en politique relèvent de la même logique. Elles ont hérité de croyances archaïques qui font des caractéristiques des hommes et des femmes des données de la nature, par essence inchangeables : les femmes seraient trop douces, trop peu combatives pour s'engager dans la sphère publique, qu'elle soit politique ou sportive. Pourtant si 51,4 % des Français sont des Françaises, lors de la précédente législature, il n'y avait que 18,5 % de femmes à l'Assemblée Nationale, aujourd'hui 26,9 %. Elles ne sont que 22,1 % au Sénat. Heureusement depuis peu, François Hollande a décidé d'instaurer une totale parité et compte ainsi dans son gouvernement autant de femmes ministres que d'hommes.

En sport, le constat est encore plus criant : aucune femme à la tête des 31 fédérations olympiques, une seule femme directrice technique nationale dans les fédérations olympiques, aucune femme à la tête d'un club masculin de première ou deuxième division en football ou en rugby, une seule femme présidente d'un club de handball masculin...

Et invariablement le profil des présidents des fédérations sportives olympiques répond à un même schéma, que l'on retrouve aussi dans la politique ou le monde de l'entreprise : un homme (très rarement issu de la diversité), la soixantaine montante et qui brigue généralement un nouveau mandat. D'ailleurs, concernant l'âge, la chose pourrait faire sourire si elle n'en était pas si consternante : alors que le Comité olympique s'interroge sur la question de limiter l'âge des présidentiables à soixante-dix ans, aucune voix ne semble s'élever sur l'absence totale de femmes à la tête des fédérations ! Des règles écrites par des hommes... pour les hommes ?

Les femmes sont pourtant bien présentes dans le milieu fédéral des sports : elles sont pour la plupart du temps secrétaire générale, -trésorière générale, directrice technique nationale adjointe, comme si adjoint, secrétaire et trésorier étaient des termes qui s'accordent mieux au féminin...

Et dans le syndicalisme ? Où sont les femmes ? Elles sont parmi l'ensemble des syndiqués et même si elles représentent un pourcentage moindre que les hommes, comment deviennent-elles dirigeantes ? Combien s'affirment ? Combien sont propulsées ou promulguées, conservées, simplement parce ce sont des femmes pour des femmes ? Parce que cela fait bien dans le tableau de la parité ? ■

Un bébé au-delà de la quarantaine

En 2013, 1 500 femmes de plus de quarante-cinq ans devraient accoucher d'un enfant. L'espérance de vie a été multipliée par deux, la durée de fertilité est restée la même. C'est ainsi qu'une femme de 40 ans qui pour des raisons professionnelles, la plupart du temps n'as pas encore d'enfant, peut trouver injuste de ne pas pouvoir mettre un enfant au monde, sauf à prendre de gros risques pour sa santé. La femme naît avec un stock d'ovocytes qui est constitué quand le fœtus a trois mois. A 40 ans, les dits ovocytes ont le même âge, mais ils sont moins nombreux et surtout vieillissants. Cela dit, l'âge de l'homme entre aussi en ligne de compte pour la réussite d'une grossesse, mais sans commune mesure avec l'influence de celui de la femme, élément déterminant de la fertilité.

Au-delà de 45 ans, une femme entre dans la zone où la grossesse est dangereuse- à risque dans 20 à 30% des cas. Il s'agit de complications vasculaires, d'hypertension artérielle, de diabète, d'accouchements prématurés, d'augmentation du nombre de césariennes. Les risques encourus pour le bébé sont en partie liés aux complications de la mère. La trisomie survient dans 2 à 3% des cas lorsque la mère a 40 ans, dix fois moins avant. Il existe un examen de dépistage efficace.

Une femme de 30 ans a 80% de chance de tomber enceinte en un an, à 40 ans celle-ci est réduit à 40-45%. Selon les cas, si les ovaires fonctionnent bien mais que tous les traitements ont échoué, reste la fécondation in vitro. Selon deux études présentées en juillet 2012, une trop forte consommation de graisses alimentaires et de café diminuerait les chances de réussite de fécondation in vitro



(FIV). La première étude a montré qu'une trop forte consommation de graisses alimentaires est associée à une baisse des taux de naissances vivantes en cas de FIV. La deuxième étude quant à elle a relevé qu'une consommation excessive de café pouvait également avoir un impact négatif sur les chances de réussite d'une grossesse par FIV. Une équipe de chercheurs Danois a suivi 3 959 femmes ayant recours à un traitement par FIV ou ICSI (micro-injection directe d'un spermatozoïde dans l'ovocyte). Les informations sur leur consommation de café ont été collectées au début du traitement et au début de chaque cycle.

Ils ont alors constaté que boire cinq tasses de café ou plus par jour réduirait de 50% le taux de grossesse après une FIV et de 40% les chances de mener cette grossesse à terme. Cependant, aucun effet n'est observé avec une consommation de café de moins de cinq tasses par jour.

Dans leur conclusion, les auteurs comparent même l'effet du café à celui du tabac sur le taux de fécondation. ■

Pierre BOLLE

Membre du Bureau National

LE PARAPENTE

L'histoire moderne du parapente est issue du parachutisme, le décollage de montagnes assez raide étant plus facile à organiser et moins cher que les vols en avion, surtout si le but est de faire de la précision d'atterrissage. C'est probablement à Mieussy (74), que les premiers se sont lancés, ignorant le retentissement qu'aurait leur acte sur le Vol Libre et sur la vie de plein de gens.



Petit à petit l'envie de profiter plus longtemps du vol va imposer une progression du matériel, on est passé du parachute pour freiner la descente, à des ailes qui planent. Cela a ouvert de nouvelles possibilités et beaucoup de gens se sont lancés dans l'aventure, sans forcément prendre la précaution de s'initier aux délices de l'aérodynamique, ce qui est la cause des nombreux accidents du début, accidents qui lui ont laissé une triste image de sport dangereux.

Une fois tirés les enseignements de ces malheureuses aventures, l'activité s'est développée et structurée autour du noyau de délistes, fondateur de la FFVL (Fédération Française de Vol Libre). Une politique de formation rigoureuse, la mise en place de compétitions et la défense de nos espaces de liberté, ont fait du parapente une activité saine, sérieuse et à faible risques objectifs.

C'est assez simple et très compliqué. En fait le parapente n'est rien d'autre qu'un planeur gonflable, le pilote démarre en marchant puis accélère, la voile se remplit d'air et prend la forme d'une aile d'avion. Une fois l'aile construite le pilote accélère encore sa course au maximum, en prenant de la vitesse le profil produit une force vers le haut (la Portance), quand cette force est suffisante elle fait décoller le pilote. Le décollage ne soulève pas le parapentiste, mais le fait descendre moins vite, donc si l'on est dans une pente on se retrouve en l'air. Voilà pour la version ultra-light de l'aérodynamique. Pour que le parapente monte dans le ciel, il faut qu'il y ait des courants ascendants (les Thermiques).

En vol, on est assis dans une sellette, pour se diriger on a deux poignées, une de chaque côté, on tire du côté où on veut aller. Lorsque l'on abaisse une commande, cela déforme le profil à l'arrière et cela ralentit le côté déformé, si je tire à gauche, le côté droit a plus de vitesse et tourne autour du côté freiné. C'est comme cela que l'on se dirige.

A l'atterrissage, il suffit de bien viser (on utilise des pistes assez grandes), puis après une branche de ligne droite (la Finale), on

abaisse les deux commandes à un ou deux mètres du sol afin de s'arrêter tout en douceur. Lors du posé le fait de freiner au maximum nous fait perdre la vitesse et donc détruit la portance, évidemment il ne faut pas le faire à 20m du sol sinon on chute (c'est le décrochage). Si on se trompe et que l'on freine un peu trop tôt (3 ou 4 mètres), le retour au sol correspond au saut d'une table, sinon le retour se fait tout en douceur.

Pour pratiquer

En France, vous pouvez contacter une école, de préférence agréée par la F.F.V.L. (Fédération Française de Vol Libre). Vous y trouverez des gens sympathiques et passionnés, des professionnels amoureux de leur métier. Ils

sauront vous guider, faire les bons choix et vous transmettre leur joie de voler. Les tarifs proposés par les écoles sont sensiblement équivalents. En général, les écoles fournissent tout le matériel, et il n'y a rien à rajouter pendant la phase d'enseignement.

Il est dangereux de croire que l'on peut se former seul, ou avec des amis. En France l'enseignement dispensé dans une école agréée F.F.V.L. est le garant d'une progression en toute sécurité. L'âge légal pour débiter est de 14 ans, c'est surtout une question de poids et de maturité, il peut y avoir des dérogations accordées par la Fédération après accord du moniteur de l'école concernée. Pour les plus âgés, il n'y a pas de limite, si ce n'est celles imposées par la condition physique. Le mieux est de pouvoir profiter de vacances, pour être disponible au maximum, et «battre le fer» de la progression tant qu'il est chaud, bien sûr pas sous la pluie, mais la gêne principale est due au vent.

Pour débiter, un certificat médical d'aptitude à la pratique du parapente délivré par le médecin de votre choix, une bonne paire de chaussure et les vêtements nécessaires à la saison. Pour être autonome, il n'y a pas de règles définie, chacun progresse à son rythme, en fonction du temps qu'il y consacre, de sa motivation et de ses aptitudes personnelles...Il y a aussi une petite part de chance, la météo se montre parfois capricieuse...

Ensuite, une fois autonome, l'achat du matériel peut varier, on trouve de l'occasion bien sûr mais prudence, la sécurité à un prix. L'équipement vestimentaire varie en fonction de la région et de la saison. Une fois équipé le vol, ne coûte pratiquement plus rien, si ce n'est les déplacements pour se rendre sur les sites. L'entretien du matériel, ne consomme quasiment que du bon sens, de l'attention et du respect; ceci induira sa longévité.■

Bon vol
Norbert BOULANGER
Membre du Bureau National

LE GAROUSTEL – SAINT GÉRON'S CANTAL



Un centre de vacances, dans une bien belle région pour passer des vacances à la fois calmes, ensoleillées, sportives et touristiques.

la truite de mer. Pêche en bateau autorisée sans limite de puissance. Timbre pêche obligatoire : possibilité d'obtenir auprès de certains commerçants de Laroquebrou la carte pêche vacances. Le barrage est alimenté par les eaux de la Cère qui reçoit celles de la Jordanne et de l'Authre. Ces deux cours d'eau sont classés première catégorie.

Au Sud du Cantal, au cœur d'un écrin de verdure, Le Garoustel, copropriété de 46 CE, COS et CASC et équivalents, est un village de vacances situé au bord d'un lac offrant plus de 50 Kms de berges. C'est une offre de tourisme vert qui répond à bien des attentes. A la limite du Cantal et du Lot, il participe à sa façon à l'aménagement du territoire et contribue à l'activité économique locale. Quoi de plus naturel quand on sait que Le Garoustel existe de par la volonté d'une cinquantaine de CE et organismes équivalents qui, par cette création, ont joué leur vrai rôle social. Social par la réponse aux besoins des salariés et de leur famille au sein de l'entreprise. Social car il permet de vitaliser une région rurale, où l'économie et l'emploi sont souvent fragiles.

Mais, Le Garoustel, c'est aussi des atouts pour des vacances de qualité avec un important centre de sports nautiques à proximité, un club pour enfants de 4 à 12 ans, des animations pour adultes permettant à chacun de satisfaire ses envies et de s'enrichir par la découverte. Le village est géré depuis près de 30 ans par l'association CAT de Montluçon qui a permis son intégration plus forte dans notre patrimoine commun en proposant une destination originale au cœur d'une région qui mérite d'être connue.

Le village est idéalement situé en bordure du barrage de Saint Etienne de Cantalès dont la mise en eau a créé l'un des plus beaux lacs artificiels de France. La plage du Garoustel est aménagée et des transats, vous sont proposés gratuitement Les sports nautiques : Sur place, il est possible de pratiquer jets skis, bateaux à pédales, hors-bord (avec ou sans permis), canoës, ski nautique.

La pêche : Le lac, classé deuxième catégorie est un haut lieu de la pêche aux carnassiers, en particulier pour le sandre qui fait l'objet de nombreux alevinages ainsi que le brochet, black bass. Enfin, on peut trouver dans ce lac de belles carpes ainsi qu'une variété de truites d'origine inconnue On trouve aussi une bonne population de poissons blancs avec une mention spéciale pour les gardons, perches et brèmes, dont l'aspect est proche de celui de

Dans les environs du Village Vacances : les Volcans d'Auvergne, Le Plomb du Cantal, l'Abbaye de Conques, la Vallée du Lot, le village de Laroquebrou qui s'étale dans l'étroite vallée de la Cère, le beau village de Montsalvy, le village de Vieillevie et son splendide château fort, le château du Bousquet en Rouergue, la vallée de La Truyère à l'Aveyron, La poterie du Don du Fel, mais aussi l'Aven Armand, Le Gouffre de Padirac, Rocamadour pour celles et ceux qui souhaitent voyager pendant leurs séjours de vacances. ■

Norbert BOULANGER
Membre du Bureau National

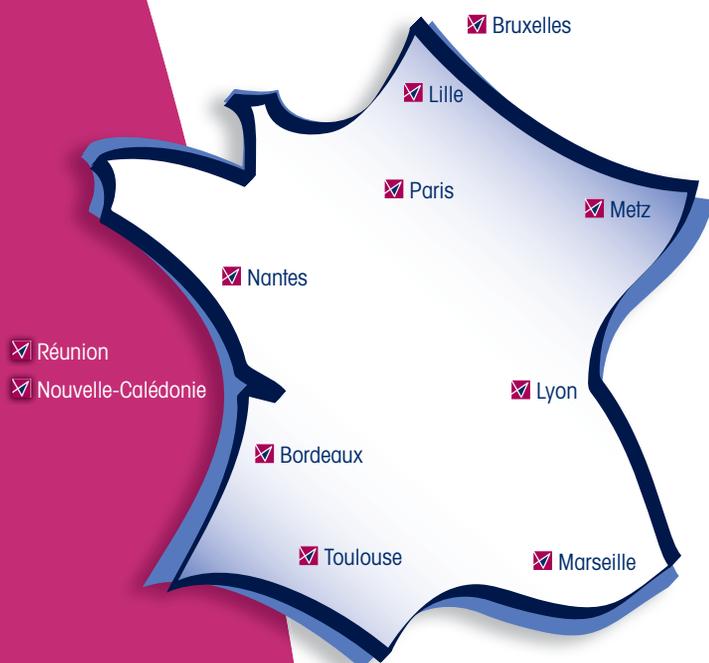


**Village Vacances LE GAROUSTEL
15150 SAINT GERONS**

**Du 1^{er} Juin au 5 Septembre
Tel : 04 71 46 04 33 - Fax : 04 71 46 09 10
www.legaroustel.com**



SECAFI



**LE RÉSEAU
DE PROXIMITÉ**
qui reçoit la confiance
du plus grand nombre
de **CE** et de **CHSCT**

pour

- Des alternatives viables pour les salariés
- Des solutions concrètes aux projets de réorganisation
- Un dialogue constructif entre les acteurs de l'entreprise

- ➔ Diagnostic social et stratégique
- ➔ Conseil face aux changements permanents
- ➔ Qualité de vie au travail
- ➔ Santé au travail, risques psychosociaux

SECAFI, une société du



contact@secafi.com

Tél. 01 53 62 24 40